



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rései au Monit belg





2 7 FEV. 2013 Greffe

au greffe du tribunal de l'entreprise

N° d'entreprise ; 0408.565.582

Dénomination

(en entier): Union des Citoyens soviétiques résidant en Belgique

(en abrégé) :

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: Ixelles (1050 Bruxelles), rue Lesbroussart 7

Objet de l'acte: MODIFICATION STATUTAIRE - DISSOLUTION DE LA SOCIETE - CLOTURE

IMMEDIATE DE LA LIQUIDATION - POUVOIRS

Extrait du procès-verbal dressé par le Notaire Kim Lagae, à Bruxelles, le 12 février 2019. L'assemblée générale extraordinaire a décidé :

1. de modifier l'article 36 des statuts et de compléter le deuxième alinéa de cet article par le texte suivant : « La désignation d'un liquidateur n'est pas nécessaire au cas où l'assemblée déciderait de dissoudre l'association avec clôture immédiate de la liquidation. »

2. la dissolution de l'Association à compter du 12 février 2019.

L'assemblée a constaté que le mandat des administrateurs prend fin et leur donne décharge, sans réserve, pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 12 février 2019.

L'Assemblée reconnaît, que l'Association n'est redevable d'aucune dette et ne doit réaliser aucun actif ou vendre aucun bien et que l'éventuel actif net a été affecté à l'Agence fédérale des affaires de la Communauté des Etats Indépendants, des compatriotes résidant à l'étranger et de la coopération humanitaire internationale (« Rossotroudnitchestvo »), conformément à l'article 36 des statuts.

- 3. de ne pas désigner un liquidateur.
- 4. la clôture immédiate de la liquidation et constate que l'Association a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a constaté qu'il ne reste plus de sommes et/ou valeurs qui doivent être consignées à la Caisse de Dépôts et de consignations.

- 5. que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse de L'AGENCE FÉDÉRALE DES AFFAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS, DES COMPATRIOTES RÉSIDANT A L'ÉTRANGER ET DE LA COOPÉRATION HUMANITAIRE INTERNATIONALE, en abrégé « Rossotroudnitchestvo », actuellement située à 125009 Moscow (Russie), rue Vozdvizhenka 18/9, inscrite au registre Russe sous le numéro 5087746542164 et inscrite au registre des personnes morales bis sous le numéro 0717.835.929.
- 6. de conférer tous pouvoirs à Maître De Briey Alexandre, ayant son siège social à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 480. B9 (IT TOWER) avec pouvoir de substitution, agissant séparément, afin de :
 - accomplir toutes formalités administratives qui seraient nécessaires suite à la clôture de la liquidation;
 - accomplir toutes obligations fiscales concernant les impôts sur les personnes morales ;



Volet B - Suite

- accomplir toutes démarches auprès des institutions financières et régler toutes opérations bancaires en relation avec l'Association;
- accepter tout courrier et tous paquets adressés à l'Association, recommandés ou non, avec valeur déclarée ou non.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Signé: Kim Lagae, Notaire

Déposées en même temps: une expédition du procès-verbal avec une procuration, une liste des présences.

Méantionne es sur la addenté es epage et du Mode BB: